

CONSEIL MUNICIPAL de SOYE
Du vendredi 05 mai 2017
Début de séance 20h00 / 22h00

Etaient Présents : François **CIRESA**, Anne **PEGEOT**, Alexandre **LOMBARDET**, Jean-Luc **BENOIT**, Claude **LOMBARDET**, Bénédicte **HUDELOT**, Arnaud **BONDENET**

Etaient absents excusés : Marie-Odile **BRANGET**, Cédric **DRUET**,

Etaient absents non-excusés :

ORDRE DU JOUR :

- **Point sur les écoles**
- **Préparation de la journée du 08 Mai 2017**
- **Journée de nettoyage du 13 mai 2017**
- **Tour de garde des élections du 07 Mai 2017**
- **Réalisation d'un blason de Soye gratuitement par un passionné**
- **AMO bâtiments communaux**
- **Demande de rallye sur la Commune par l'ASA Montbéliard**
- **Tour de table des élus et questions diverses**
- **Date du prochain conseil**

.....

Le Maire en début de séance propose au Conseil Municipal de rajouter dans l'ordre du jour, trois propositions de délibération :

Une délibération concernant la suppression du poste de 3^{ème} adjoint.

Une délibération concernant la régularisation totale des charges prévisionnelles que la Mairie a accordées à Amandine BRALLA suite à son départ du logement communal.

Une délibération allouant une prime pour la secrétaire.

Le Conseil Municipal accepte les 3 propositions.

1/ Démission de Thierry Fournier, 1^{er} adjoint

Thierry Fournier a souhaité être déchargé de ses fonctions de maire-adjoint et de conseiller municipal de la Commune de Soye en date du 31 mars 2017.

Le Préfet a accepté sa démission, Le Conseil Municipal se joint à lui pour le remercier des services qu'il a rendus au cours de l'exercice de son mandat.

La 2^{ème} adjointe Marie-Odile BRANGET sera 1^{ère} Adjointe.

La 3^{ème} adjointe Claude Lombardet sera 2^{ème} adjointe.

Le Conseil valide la suppression du poste de 3^{ème} adjointe. Une délibération sera prise afin que le poste de 3^{ème} adjoint soit supprimé.

Décision acceptée : vote pour 7, contre 0

2/ Délibération concernant la régularisation des charges prévisionnelles accordées à Amandine Bralla

Suite au départ de Mme Bralla du logement communal, le Maire expose aux conseillers une demande de régularisation de 360€ en faveur de Mme Bralla suite à un trop perçu de la Commune.

Décision acceptée : vote pour 7, contre 0

3/ Délibération prime exceptionnelle en faveur de la secrétaire

La secrétaire a effectué une formation par le biais de Pôle emploi du 01 février au 28 mars 2017.

Pendant ses heures de formation, elle a effectué le travail de secrétariat de la Mairie de Soye. Pôle emploi a reversé à la Mairie la somme de 294€ suite à la formation que Marie Sandoz a effectuée.

Le Maire propose au Conseil d'allouer la somme de 294€ en faveur de la secrétaire sous forme de prime exceptionnelle.

Décision acceptée : vote pour 7, contre 0

4/ Point sur les Ecoles

Suite à la fermeture des Ecoles de Fontaine, Pompierre et Soye, le Conseil souhaite programmer des rencontres entre les différents Maires des Ecoles concernés par la fermeture afin d'échanger sur la nouvelle organisation.

Des portes ouvertes devront être faites avant la fin de l'année scolaire 2016-2017.

5/ Préparation, de la journée du 08 Mai 2017

La journée de commémoration aura lieu le 08 mai à 13H30 et sera suivi d'un apéritif offert par la Commune.

6/ Journée de nettoyage du 13 mai 2017

Une journée de nettoyage sera prévue le 13 mai 2017 à partir de 08H30.

Un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres afin d'en avertir la population souhaitant participer à cette journée.

A 12H15 un repas convivial clôturera la matinée de travail.

7/ Tour de garde des élections du 07 mai 2017

Le Maire propose l'organisation suivante pour le tour de garde des élections :

8h-10h15 : Claude LOMBARDET, Cédric DRUET
10h15-12h30 : Jean-Luc BENOIT, Anne PEGEOT
12h30-14h45 : Alexandre LOMBARDET, Arnaud BONDENET
14h45-19h : Bénédicte HUDELLOT, François CIRESA

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

8/ AMO bâtiments communaux

Un projet d'Aide à Maîtrise d'ouvrage va être déposé pour l'étude de 3 bâtiments communaux (ancienne Cure, salle des chasseurs, Ecole).

La Maîtrise d'ouvrage fera une proposition de projet concernant la rénovation des bâtiments et fera part des coûts nécessaires au projet.

Suite à la proposition, le Conseil Municipal décidera de la faisabilité du projet de rénovation.

9/ Demande de rallye sur la Commune par l'ASA Montbéliard

L'Association Sportive Automobile souhaite organiser son rallye 2017 sur la Commune de Soye. Elle sollicite la Commune pour la mise à disposition de certaines routes ainsi que l'installation du PC course à l'Ecole avec lignes téléphoniques.

Le Conseil décide d'accepter la demande de l'ASA Montbéliard.

Décision acceptée : vote pour 7, contre 0

10/ Tour de table des élus

- **Point sur l'entretien des routes**

Certaines routes de la Commune sont abimées.

Le Conseil souhaite demander un devis à l'entreprise TP MOUGEY ET FILS concernant la réfection du chemin du Gouffre, de la place devant chez Mr Daniel Dubillard, de la rue de Bournois, de la rue de la Barbizaine, et de l'entrée de Mr Eric Bermont.

- **Proposition d'un blason de la Commune**

Une proposition de blason a été faite à la Commune par un passionné qui réalise des blasons gratuitement pour les Communes.

Avoir un blason permettrait à la Commune d'avoir une identité et d'être reconnue.

Un contact sera pris avec ce passionné afin de définir avec lui les symboles que le Conseil souhaiterait représentés sur le blason afin qu'il puisse mettre en valeur une partie de l'architecture de la Commune (fontaine, chapelle ...).

- **Logement communal vacant au-dessus de l'Ecole depuis le 1^{er} mai 2017**

Le Locataire Mr Boutez est parti et laisse l'appartement vacant. Lucien Fournier et Noémie Savourey ont sollicités la Mairie car ils souhaiteraient y habiter.

Une visite de l'appartement sera effectuée dimanche 07 mai à 11H00.

- **Rappel : feu de déchets ménagers interdit**

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

1. l'herbe issue de la tonte de pelouse,
2. les feuilles mortes,
3. les résidus d'élagage,
4. les résidus de taille de haies et arbustes,
5. les résidus de débroussaillage,
6. les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans un compost individuel

16/ Date du prochain Conseil

Le prochain Conseil aura lieu le 02/06/2017 à 20H00